Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 34 (1905)

Heft: 2

Rubrik: Complainte du corps enseignant d'autrefois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

comprennent si bien leur mission éducative et la remplissent avec un infatigable dévouement.

Des cadeaux furent offerts à M. Joye et aux Rév. Sœurs, en souvenir de cet anniversaire, que les habitants de Neyruz et les élèves formés par les jubilaires ont été heureux de rappeler.

Cette fête de la famille paroissiale de Neyruz fut encore agrémentée par une séance de projections sur la Palestine, donnée par M. l'abbé Savoy, prof. au Séminaire, en l'honneur du personnel enseignant.

Un bon point à la population de Neyruz et à toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette petite fête.

COMPLAINTE DU CORPS ENSEIGNANT D'AUTREFOIS

Apôtres de l'école et de l'enseignement,
Ecoutez en ce jour avec recueillement
Comme quoi, dans ce monde où tout va tristement,
Vous avez seuls vraiment
Infiniment
D'agrément.

Réveillés par la cloche ou par le règlement,
D'un lit plus ou moins chaud sortir soudainement
Pour se rendre au labeur bien ponctuellement,
L'été, de grand matin, l'hiver pareillement ;
Sous forme de latin, de grec ou d'allemand,
D'algèbre, d'exégèse et de raisonnement,
Servir de narcotique à tout un régiment
De filles ou de gars qui, bien certainement,
Préféreraient beaucoup un autre amusement ;
Les bourrer de leçons, leur dire incessamment
Qu'il faut sur cette terre écrire énormément,
Quand on n'a pas d'idée écrire également ;
Les tancer, les vexer au moindre manquement,
Au risque d'être, hélas ! haïs cordialement ;
Ou bien faire l'aimable et le causeur charmant
Quand même on ne l'est point par son tempérament,
Pour qu'ils fassent tout bas sur vous ce compliment :
« Dieu ! qu'il est donc raseur, Dieu ! qu'il est assommant ! »
User pour le pays et le Département
Son gosier, son humeur, son maigre jugement,
Son cerveau, ses souliers et tout le fourniment ;

Puis, quand arrive enfin le ramollissement
Et qu'on est devenu crétin suffisamment,
Se trouver sans le sou pour vieillir décemment
Et pour payer les frais de son enterrement :
Frères, n'est-ce pas là, pour parler franchement,
Le sort des magisters habituellement ?
Ah ! c'est un vrai régal, un velours sûrement
Et qui met dans le cœur bien du contentement !
Le budget cantonal oublia seulement
D'y joindre ce qu'il faut pour l'assaisonnement ;
Car dans ce sacerdoce, auguste assurément,
Tout est beau, tout est grand... hormis le traitement.

Apôtres de l'école et de l'enseignement,
Avez-vous, dites-moi, compris présentement,
Comme quoi, dans ce monde où tout va tristement,
Vous avez seuls vraiment
Infiniment
D'agrément !

(Communiqué par C. R.) *Emile JULLIARD.*

AVIS

La Direction de l'Instruction publique informe les instituteurs et les institutrices qui ont un brevet définitif que les primes d'âge prévues par la loi sur l'instruction primaire du 17 mai 1884 sont déposées chez les Receveurs de district, où elles peuvent être encaissées.

La Direction cantonale informe aussi les autorités communales que les parts de l'Etat aux traitements des instituteurs, institutrices et maîtresses d'ouvrage et aux primes pour les cours de perfectionnement de l'exercice 1903-1904, sont déposées chez les Receveurs de district.

Qui borne ses désirs est toujours assez riche.

***

L'enfant aime à apprendre, mais il n'aime pas à étudier.